

on générale du véhicule

re d'essieux : 2	et de roues	4
ues jumelées		
ux moteur (nombre, emplacement, otage d'un autre essieu)	: 1 à l'avant	
éhicule est	: non automatisé	
principales		
tement des essieux	: 3882 mm	
ueur maximale admissible	2-3	
ur maximale admissible	: 5578 mm	
ur maximale admissible	: 3500 mm	
ca de la sellerie d'attelage pour		
teur routier (maximum et minimum)	: 1024 mm	
e-à-faux arrière maximal admissible		
e en ordre de marche du véhicule	: 2042 kg	
mplet		
rtition de cette masse entre les essieux	2	
e réelle du véhicule	: 1310 kg	
e minimale du véhicule incomplet	: 102176,0 kg	
rtition de cette masse entre les essieux	2	
es maximales techniquement admissibles	: 1000 kg	
sa charge maximale techniquement	: 3500 kg	
maximale techniquement admissible sur chaque essieu	2	
e maximale techniquement admissible	: 1850 kg	
tractable maximale techniquement admissible en cas de	: 5000 kg	
que à timon d'attelage		
-remorque		
que à essieu central	: 2500 kg	
ue non freinée	: 750 kg	
e verticale statique maximale	: 100 kg	
niquement admissible au point d'attelage		
tracteur du moteur	RENAULT	
du moteur inscrit sur le moteur	: M91 D7	
cipe de fonctionnement	: Allumage par compression à 4 temps	
rique pur	: Non	
gote de véhicule (électrique) hybride		
ndre du moteur	: 4 en ligne	
urant	: 2299 cm ³	
carburant/bicarbureant/carburant	: Gazole	
lable/double carburant	: Monocarburant	
(double carburant uniquement)		
sance maximale		
sance nette maximale : 107 kW		
combustion interne		
sance nette maximale GPL/Ethanol		
sance nette maximale (moteur électrique)		
sance maximale sur 30 minutes (moteur électrique)		
e de vitesses (type)	: Manuelle	
orts de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)	3	
2	: 4	
6	: 8	
port de transmission finale (le cas échéant)		
ports de transmission finale (à compléter si et oE nécessaire)	4	
6	: 8	
7		
ximale		
see maximale	: 152 km/h	
suspension		
des essieux		
2		
aison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance	: 1730 mm	
nt (ORR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2		
1	: 225/65 R 16 C(112/110)R, 6.5 J 16- 66 (*)	
2	: 225/65 R 16 C(112/110)R, 6.5 J 16- 66 (*)	
s de freinage		
exions pour le freinage de la remorque	: Mécaniques	
sion dans la conduite d'alimentation		
ystème de freinage de la remorque		

Dispositif d'attelage		
44. Marque ou numéro de réception du dispositif: E11*55R*017819 (*)		
d'attelage le cas échéant		
45. Types ou classes de dispositifs d'attelage	: A 50-X (*)	
pouvant être montés		
45.1. Valeurs caractéristiques	: D=1720 daN / S=210 kg	
Performances environnementales		
46. Niveau sonore	: 84 dB(A)	
A l'arrêt		
à un régime de		
47. Niveau des émissions d'échappement EURO	: 73,8 dB(A)	
47.1. Paramètres pour les essais d'émissions de Vind		
47.1.1. Masse d'essai, kg		
47.1.2. Surface frontale, m ²		
47.1.3. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air		
47.1.3.1. Coefficient de résistance à l'avancement (en cm ²)		
47.1.3.2. Coefficient de résistance à l'avancement		
47.1.3.3. f ₁ , N/(km/h)		
47.1.3.4. f ₂ , N/(km/h)		
47.2. Cycle d'essai		
47.2.1. Classe du cycle d'essai		
47.2.2. Facteur de rajustement de la vitesse (fdsc)		
47.2.3. Vitesse limitée		
48. Emissions de gaz d'échappement		
Numéro du règlement de base et du dernier	: 595/2009*2018/932D	
règlement modificateur applicable		
1-2. Procédure d'essai : Type 1 (valeurs moyennes		
NEDC, valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)		
Essence / Diesel		
CO	: 1,3 mg/kWh	THC
NMHC		NOx
THC + NOx		NH3
Particules (masse)		: 0,5 mg/kWh
Particules (nombre)		: 0,32 E11/kWh
GPL/GN/Ethanol		
CO		THC
NMHC		NH3
THC + NOx		
Particules (masse)		
Particules (nombre)		
2-2. Procédure d'essai : WHTC (Euro VI)		
Diesel		
CO	: 22,8 mg/kWh	NOx
NMHC		THC
CH4		NH3
Particules (masse)		: 0,7 mg/kWh
Particules (nombre)		: 0,19 E11/kWh
GPL/GN		
CO		NOx
NMHC		THC
CH4		NH3
Particules (masse)		
Particules (nombre)		
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient	: 0,51 m-1	
d'absorption		
49. Emissions de CO2 / consommation de carburant		
consommation d'énergie électrique		
1. Tous systèmes de propulsion		
hors véhicules électriques purs		
Valeurs NEDC		
Essence / Diesel		
Conditions urbaines	: 186 g/km	Emissions de CO2
Conditions extra-urbaines	: 194 g/km	
Conditions combinées	: 191 g/km	
Pondération des émissions		
Facteur de déviation (le cas échéant)		
Facteur de vérification (le cas échéant)		
Valeurs NEDC GPL/GN/Ethanol		
Emissions de CO2		
Conditions urbaines		
Conditions extra-urbaines		
Conditions combinées		
Pondération des émissions		
Facteur de déviation (le cas échéant)		
Facteur de vérification (le cas échéant)		
2. Véhicules électriques purs et véhicules		
hybrides rechargeables de l'extérieur		
Consommation d'énergie électrique		
Autonomie en mode électrique		
Consommation		
7,1 l/100 km		
7,4 l/100 km		
7,3 l/100 km		
Consommation		